



LE TRI...



c'est parti !

s o m m a i r e

- **Editorial** page 2
Le mot du Maire
- **Vie quotidienne** page 3
Vie du conseil -- Les nuisances sonores
Les recettes du bien boire... l'eau -- Un peu de civisme
- **Le budget 2001** pages 4-5
Fonctionnement et investissement
- **Une équipe renouvelée à votre service** pages 6-7
Les adjoints et leurs attributions -- L'intercommunalité -- Les commissions
- **Actualité : le dossier du mois** pages 8-9
Le tri sélectif
- **Environnement** page 10
Bien vivre sa ville
- **Animations : la journée de l'Europe** page 11
Festivités du 9 Mai 2001
- **Vie de la Commune** page 12

p o u r u n e n o u v e l l e é t a p e . . .

Je remercie toutes celles et tous ceux d'entre vous qui nous ont accordé une nouvelle fois leur confiance le 11 mars pour assumer la gestion de notre commune. Les attributions des membres de la nouvelle équipe municipale vous sont présentées dans ces "Echos".

En 1995, 54% d'entre vous avaient désiré un changement et la réalisation d'un programme précis. Cette année, 68% des sigéo-castellois qui se sont exprimés, ont souhaité que nous poursuivions notre action sur la base d'un programme toujours précis qui est apparu crédible en raison de la réalisation presque complète du programme précédent.

Merci à vous. Nous ferons tout pour nous montrer dignes de votre choix. Nous nous sommes mis immédiatement au travail en élaborant et votant notre budget primitif 2001 le 26 mars et en lançant l'appel d'offres pour les trottoirs de la voie de la Liberté.

J'ai demandé à tous mes adjoints et conseillers, de même qu'aux employés communaux, encore plus d'efficacité et plus d'écoute. Je vous demande à vous tous plus de participation dans la vie municipale et dans la vie associative.

Dans la vie municipale, nous sollicitons votre participation aux différentes commissions comme cela est annoncé dans ce bulletin et aux réunions du Conseil Municipal qui auront lieu une fois sur deux à l'Espace Liberté pour sensibiliser davantage les habitants de ce quartier. Je vous rappelle que vous pourrez intervenir et poser des questions lors des suspensions de séances (les réunions sont annoncées dans le Républicain Lorrain et aux tableaux d'Informations municipales). De plus, nous aimerions également que vous participiez aux "Echos de Scy-Chazelles" par l'envoi d'articles sur des sujets communaux ou extra-communaux mais qui peuvent avoir un intérêt communal et à condition que ces articles ne soient pas anonymes.

Dans la vie associative, nous souhaitons que vous participiez davantage aux associations existantes ou que vous mettiez en place d'autres associations d'intérêt communal. Il y a encore à Scy-Chazelles un déficit associatif important.

Agissons ensemble pour continuer à transformer notre commune dans la direction choisie en 1995. Il faut tenir le cap et faire toujours mieux.

Merci encore pour votre choix du 11 mars et votre participation à venir.

Jacques STRAUB
Votre Maire

vie du conseil

La première réunion du nouveau conseil municipal s'est tenue le vendredi 16 Mars 2001, à 20h30. Il a été procédé à l'élection du Maire et des adjoints.

Une seconde réunion du conseil en date du 26 Mars 2001 a permis l'approbation du budget primitif 2001. Ont été également désignés les représentants du conseil municipal au sein des différentes structures intercommunales.

la lutte contre le bruit

Lors de notre dernière campagne électorale, nous vous informions de notre intention de poursuivre notre action de mise en valeur de notre environnement, et notamment de lutter contre les nuisances sonores.

Depuis plusieurs années, dès les beaux jours venus, vos élus sont régulièrement saisis de réclamations concernant :

- le non-respect des jours et heures autorisées pour utiliser tout engin thermique ou électrique
- le bruit excessif émanant de ces appareils.

Nous vous rappelons qu'un récent sondage effectué auprès d'un grand nombre de français, place au premier rang de leurs préoccupations environnementales les nuisances sonores.

Rappel des jours et heures autorisées :

- En semaine : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30
- Le samedi : 9h - 12h / 15h - 19h

- Les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

Nous vous remercions de bien vouloir, pour le respect et la tranquillité de votre voisinage, respecter scrupuleusement les horaires ci-dessus.

ATTENTION ! Toute infraction est susceptible de faire l'objet d'une contravention dressée par la Police Municipale.

Pendant les horaires autorisés, les appareils utilisés doivent obligatoirement respecter les normes au niveau de l'intensité des bruits émis.

Téléphonez à la Mairie pour plus d'explications à ce sujet.



les recettes du bien boire... l'eau



Notre propos n'est pas ici de vous inciter à boire surtout lorsqu'il s'agit d'eau, mais quitte à boire de l'eau, autant que cela se fasse dans les meilleures conditions d'hygiène possibles.

En collaboration avec la SAUR (Service de l'eau et de l'assainissement), voici quelques conseils vous permettant de boire, sans modération, l'eau du réseau

public de distribution :

- Laissez toujours couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit fraîche à boire
- Conservez l'eau au réfrigérateur
- Protégez l'eau dans une bouteille fermée ou mettez un film plastique sur la carafe

- Lavez la carafe à chaque utilisation
- Nettoyez régulièrement les carafes et les récipients avec de l'eau vinaigrée et du sel ; n'oubliez pas de bien rincer
- Changez régulièrement les glaçons
- N'utilisez jamais l'eau chaude sanitaire pour faire le thé ou le café, mais faites toujours chauffer de l'eau froide.

L'eau du robinet est une eau vive. L'eau courante (c'est souvent ainsi qu'on l'appelle), porte bien son nom. Il ne faut pas la laisser stagner dans les tuyauteries :

- Lorsque vous vous êtes absenté de chez vous pendant plusieurs jours, ouvrez les robinets de la maison pendant quelques minutes
- Chaque jour, pour qu'elle soit fraîche et de meilleur goût, laissez la couler quelques instants avant de remplir une bouteille ou une carafe, surtout si vos tuyaux d'arrivée d'eau passent près de ceux du chauffage
- Mieux encore, pour être plus économe, profitez de l'eau qui coule pour vous laver les mains ou nettoyer les légumes.

bien vivre ensemble

C'est notre souci permanent. Mais pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de respecter des règles qui ont été mises en place pour que chacun puisse s'exprimer sans gêner son voisin. C'est le cas comme nous l'avons déjà vu, pour les nuisances sonores ; c'est également le cas lorsque vous êtes le maître d'un animal.

Avoir un animal amène des contraintes qu'il ne faut pas négliger.

Ainsi, les espaces de jeux mis en place pour les enfants ne doivent pas se transformer en lieux d'aisance pour nos

chers amis à quatre pattes.

Les espaces verts publics ne sont pas non plus l'endroit idéal pour que vous y ameniez votre compagnon.

L'espace urbain n'appartient pas plus à vous qu'à votre chien. Il vous appartient donc de "gérer" ses besoins.

Propriétaires de chiens, apprenez-leur le caniveau, ou équipez-vous du matériel nécessaire (petite pelle ou sachet) pour tout ramasser ! Chaque pluie se chargera de nettoyer ce WC naturel permettant ainsi à tous, dans le respect de chacun, de vivre bien ensemble.



- ➔ Pour la troisième année consécutive, la commune n'augmente pas les taux de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle.
- ➔ Achèvement des trottoirs de la Voie de la Liberté.
- ➔ Un nouvel effort pour les aires de jeux.
- ➔ Restauration de la charpente de l'église Saint-Remi.

L'essentiel des dépenses d'investissement sera consacré à l'aménagement des trottoirs de la **Voie de la Liberté** sur une longueur de 330 mètres, entre Longeville et l'impasse du Ruisseau de la Fontaine. Le coût prévisionnel de ces travaux sera de **1.950.000 Francs**. Dans cette enveloppe est prévue la réfection de l'impasse du Ruisseau de la Fontaine.

Ces travaux sont attendus depuis de nombreuses années par l'ensemble des riverains. Le trottoir sera aménagé à l'image de ce qui a été fait entre le Supermarché Champion et Moulins. Ils seront mis en route à la fin du printemps. L'appel d'offres est lancé.

460.000 Francs ont été affectés au cimetière qui doit être agrandi. Ceci implique la réalisation d'un mur coûteux car en zone instable. Il y a lieu également d'aménager l'entrée du cimetière de façon plus esthétique. Ces travaux sont conditionnés à l'obtention des subventions départementales sollicitées.

La charpente de l'église Saint-Remi est en mauvais état et doit être traitée dès cet été. Ceci coûtera environ 60.000 Francs.

Après l'aménagement de l'aire de jeux de la rue de la Passerine en 2000, **des jeux supplémentaires** seront implantés près de la Mairie pour un montant d'environ 50.000 Francs.

Le secteur du calvaire de la route de Lessy sera achevé (Bravo à l'équipe de Monsieur Florquin pour la réalisation du mur d'enceinte !). Quelques travaux de remise en peinture et d'aménagement de placards sont prévus en mairie pour 60.000 Francs.

Comment évolue notre endettement ?

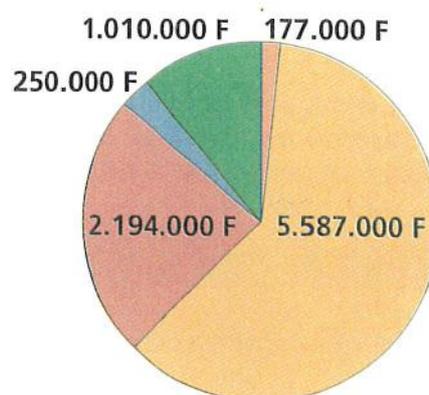
Il était de 8.6 millions le 1er Janvier 2001. Nous rembourserons 1.14 millions et emprunterons 1.05 millions. L'endettement diminuera donc peu cette année en raison du très lourd investissement de la Voie de la Liberté. L'endettement, en fin d'année, devrait être de l'ordre de 8.5 millions.

Les chiffres les plus significatifs

Les recettes de fonctionnement sont de 9.249.000 Francs.

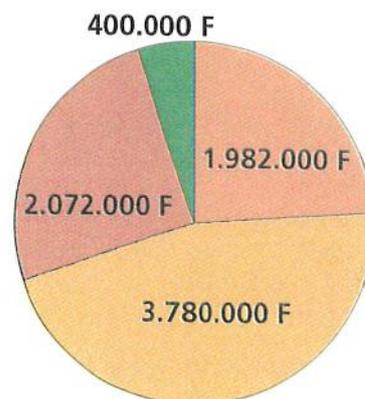
Ces recettes comprennent (chiffres arrondis) :

- 177.000 Francs pour les ventes de produits, prestations et services
- 5.587.000 Francs pour les impôts et taxes dont 1.020.000 Francs de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 2.194.000 Francs de dotations diverses de l'Etat
- 250.000 Francs de produits de gestion (immeubles notamment)
- 1.010.000 Francs d'atténuation de charges (participations de l'Etat aux frais de CES, Emplois jeunes).



Les dépenses de fonctionnement sont de 8.270.000 Francs.

- 1.982.000 Francs de charges à caractère général. Il s'agit de frais de secrétariat, d'entretien de bâtiments, des transports scolaires, de l'éclairage public, de l'entretien des véhicules, du salage des chaussées, des animations estivales...
- 3.780.000 Francs de salaires et charges sociales du personnel
- 2.072.000 Francs pour d'autres charges de gestion, à savoir surtout la contribution au service incendie (en augmentation de 35% par rapport à l'an passé), la participation aux différents services intercommunaux (SIVOM, ordures, déchetteries, balayage de voirie...)
- 400.000 Francs d'intérêts de la dette.



Il existe donc un excédent de 978.000 Francs qui est viré à la section d'investissement.

Le budget d'investissement est de 4.100.000 Francs en dépenses et en recettes

(en excluant les dépenses et recettes des postes inachevés du budget précédent et en se limitant aux lignes spécifiques à 2001).

Les recettes sont constituées par l'excédent de 978.000 Francs de la section de fonctionnement (mais celui-ci n'est pas suffisant pour rembourser le capital de la dette).

Les investissements sont donc financés essentiellement par :

- des remboursements de TVA et des TLE pour 526.000 Francs
- des subventions pour 400.000 Francs
- le PAE En Prille pour 1.073.000 Francs
- un emprunt de 1.050.000 Francs

Les dépenses d'investissement seront consacrées :

- au remboursement de la dette pour 1.140.000 Francs
- à l'acquisition de matériel pour 30.000 Francs
- à des travaux divers de bâtiments et de voirie pour 900.000 Francs essentiellement ceux qui ont été évoqués plus haut
- à la Voie de la Liberté pour 1.950.000 Francs.

Gérer une commune nécessite du temps et des compétences. Un maire ne peut gérer seul tous les domaines variés et nombreux, alourdis de contraintes techniques et administratives.

En outre, le développement de l'intercommunalité nécessite la présence de représentants de la commune dans chacune des structures intercommunales.

Enfin, les commissions municipales prépareront le travail et feront des propositions au conseil municipal.

Les adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux sont disponibles pour apporter leur aide dans tous les domaines d'intervention. Ils sont à votre disposition pour vous renseigner et vous aider. N'hésitez pas à les contacter.

les adjoints et leurs attributions

Voici les attributions des différents adjoints :

Monsieur Jean-Paul GRETHEN est chargé de l'Urbanisme et des relations de la commune avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Saint-Quentin ainsi que des réformes à venir relatives à l'intercommunalité.

Monsieur Yvon QUINIO est chargé des gros travaux, à savoir ceux qui relèvent du budget d'investissement
➔ il est également chargé de l'incitation touristique et de la communication : Les Echos de Scy-Chazelles, le projet de la chaîne câblée, l'informatique dans les écoles et la création d'un site Internet
➔ il est enfin chargé des problèmes de sécurité, à savoir la sécurité publique, la sécurité routière et les problèmes liés aux bruits de voisinage.

Monsieur Dominique INFANTI est chargé de tout ce qui a rapport avec l'animation, et notamment les animations estivales
➔ il a également en charge les affaires relatives à l'accueil périscolaire et aux centres aérés, le contrat "Temps Libres"

Monsieur Jean-Marie NICOLAY est chargé des travaux qui relèvent au budget de la section de fonctionnement, entretien de la voirie, entretien des bâtiments communaux
➔ il est également chargé du personnel municipal, personnel administratif et technique, à l'exclusion du personnel des écoles
➔ enfin, il est chargé de tout ce qui est relatif au plan de prévention contre les risques et notamment aux problèmes de crues, d'inondations et d'évacuation des eaux pluviales au sens large, avec en particulier, les problèmes liés au Ruisseau de la Fontaine.

Madame Dominique ANTONIADIS est en charge des affaires scolaires, à savoir le personnel municipal des écoles, les rapports avec les enseignants, avec les parents d'élèves, les problèmes pédagogiques éventuels qui relèvent de l'avis de la Mairie
➔ par ailleurs, elle est en charge des affaires sociales et du CCAS
➔ elle représentera la Mairie à la Bibliothèque.

les représentants communaux aux structures intercommunales

SIVOM - Syndicat Intercommunal à vocation multiple de l'agglomération messine - Siège Metz
➔ **Yvon QUINIO et Emile OMINETTI, titulaires.**

SINEV - Syndicat Intercommunal pour le nettoyage de la voirie - Siège Moulins
➔ **Gilbert KAUFFER et André FLORI, titulaires,**
Bernard DHIOS et Emile OMINETTI, suppléants.

SICOM - Syndicat Intercommunal pour la collecte des ordures ménagères - Siège Montigny
➔ **Jean-Paul GRETHEN et Jean-Marie NICOLAY, titulaires,**
et Pascal BOYER, suppléant.

SIVT - Syndicat Intercommunal à vocation touristique - Siège Montigny

⇒ **Yvon QUINIO**, titulaire,
et **Michel PELTIER**, suppléant.

Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion **du CES A. Camus** - Siège Moulins

⇒ **Marc VINCENT** et **Jean-Jacques NEYHOUSER**, titulaires,
et **Christine ANTOINE** et **Annie KASSAM**, suppléantes.

Syndicat Intercommunal de la voirie de la Subdivision de Metz Centre - Siège Montigny

⇒ **Yvon QUINIO** et **Bernard DHIOS**, titulaires.

Syndicat Mixte pour la Mise en Valeur du Mont Saint-Quentin - Siège Scy-Chazelles

⇒ **Jacques STRAUB** et **Jean-Paul GRETHEN**, titulaires.

AGURAM - Siège Metz

⇒ **Jean-Paul GRETHEN** et **Jean-Jacques NEYHOUSER**, titulaires.

Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz - Siège Ancy sur Moselle

⇒ **Marc VINCENT** et **Dominique ANTONIADIS**, titulaires,
et **Pascal BOYER**, suppléant.

Syndicat de Protection contre les Crues - Siège Ban Saint Martin

⇒ **Jacques STRAUB**, **Jean-Marie NICOLAY** et **Danièle MAHIEU**, titulaires.

les commissions municipales

Commission des Finances et de l'Intercommunalité

⇒ M. Straub - M. Nicolay - M. Grethen - M. Vincent - Mme Antoine - Mme Mahieu - M. Quinio

Commission des Travaux

⇒ M. Quinio - M. Dhios - M. Nicolay - M. Ominetti - M. Kauffer - M. Grethen

Commission Urbanisme - Environnement et Développement économique

⇒ M. Grethen - M. Ominetti - M. Neyhouser - M. Vincent - Mme Peutot - M. Kauffer - M. Dhios - M. Nicolay

Commission des Affaires scolaires et sociales

⇒ M. Boyer - Mme Mahieu - Mme Gaugin - Mme Kassam - Mme Antoniadis

Centre communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

⇒ Mme Antoniadis - Mme Mahieu - Mme Peutot - M. Kauffer - Mme Gaugin

Commission Animation - Vie associative culturelle et sportive

⇒ M. Infanti - Mme Antoine - Mme Kassam - Mme Antoniadis - M. Peltier - M. Vincent - Mme Gaugin

Commission Communication - Tourisme

⇒ Mme Peutot - M. Quinio - M. Flori - M. Boyer - M. Neyhouser - M. Peltier

Commission des Marchés

⇒ M. Quinio - M. Nicolay - M. Dhios, titulaires
⇒ M. Neyhouser - M. Ominetti - M. Vincent, suppléants

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, urbain et Paysager (ZPPAUP)

⇒ M. Straub - M. Grethen - M. Quinio - M. Neyhouser, titulaires
⇒ M. Peltier - M. Dhios - M. Ominetti - M. Kauffer, suppléants.

Comme par le passé, nous souhaitons ouvrir l'ensemble des commissions municipales aux Sigéocastellois.

Si vous êtes intéressés par la vie de votre commune, si vos compétences peuvent servir la collectivité, faites nous part, par écrit, de votre souhait de participer au travail de ces commissions.

Trois personnes au maximum par commission seront désignées et pourront ainsi apporter leur concours à la vie démocratique de Scy-Chazelles.

la collecte sélective en mai 2001

Le Comité du Syndicat Intercommunal de collecte des Ordures ménagères (59.000 habitants) pour 16 communes : Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Marly, Augny, Longeville-lès-Metz, Saint Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles, Sainte Ruffine, Châtel Saint Germain, Cuvry, Coin-les-Cuvry, Mey, Vantoux, Lessy, Plappeville, Lorry-lès-Metz) a décidé de démarrer la collecte sélective des emballages ménagers en mai 2001.

La signature d'un contrat avec Eco-Emballages concrétisera cette décision afin notamment de garantir la reprise et la valorisation des déchets triés.

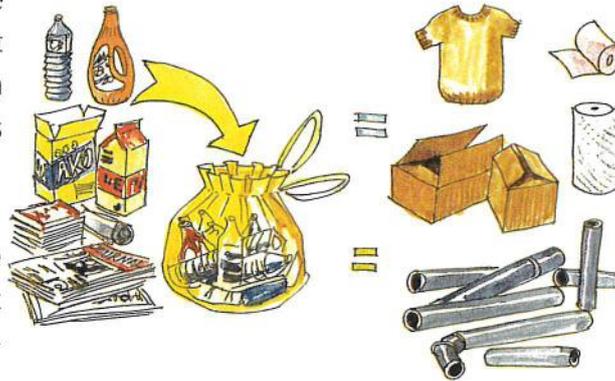
La mise en place de ce nouveau service s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi sur les déchets de 1992 et de la directive européenne de 1994 sur les emballages. Ces textes imposent la valorisation des matériaux par récupération et recyclage. A compter du 1er Juillet 2002, tous les déchets autres que les déchets ultimes (déchets, qui dans des conditions économiques et scientifiques du moment, ne peuvent plus recevoir aucun traitement) seront refusés en décharge.

Les matériaux ainsi triés seront acheminés au centre de tri du SIVOM de l'Agglomération Messine pour être envoyés vers des filières de valorisation qui les transformeront en nouvelles matières premières ou en nouveaux emballages.

Les habitants des communes concernées disposeront de sacs poubelles transparents pour y déposer les flacons plastiques (bouteilles d'eau, d'adoucissant...), les récipients en aluminium, en acier, les papiers, cartons et les

emballages type "tetra-brik" et de sacs poubelles habituels pour le reste des déchets ménagers.

Le verre continuera d'être collecté par l'intermédiaire des cubiverres. Les bornes papiers resteront également à disposition dans les quartiers. Une équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs du tri, spécialement formés, se rendra dans chaque foyer pour vous expliquer les enjeux de la collecte sélective et les consignes de tri et vous remettra les sacs de collecte.



Parallèlement, une campagne d'information vous apportera toutes les décisions nécessaires dans les semaines précédant le démarrage pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

La réussite de cette opération suppose une modification sensible de comportement de chacun, afin de rendre naturel le geste du tri. Une forte adhésion de toute la population à ce nouveau mode de collecte est indispensable pour préserver la qualité de notre environnement.

Sachant que chacun d'entre nous produit environ 1 kg de déchets ménagers par jour, le coût de la collecte et du traitement passera de 283 F à 325 F annuel, par habitant, après subvention Eco-Emballage et vente des produits récupérés.

A Scy-Chazelles, les collectes sélectives auront lieu chaque vendredi matin.

Il est rappelé qu'il est interdit de sortir les sacs à l'avance, au plus tôt la veille au soir !

Merci à tous pour votre collaboration.

Le nouveau valoricentre de Montigny-lès-Metz

Depuis le 2 Janvier, le valoricentre du Haut-Rhône a ouvert ses portes.

Les Montigniens et résidents des communes avoisinantes peuvent y déposer les déchets verts, bois, gravats, ferrailles, huiles alimentaires et de vidange, déchets toxiques tels que peinture, solvants, colle, etc...

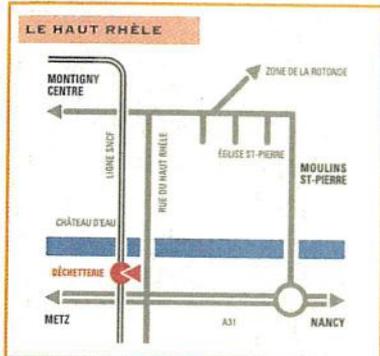
Un gardien vous accueille aux heures d'ouverture pour vous aiguiller, si besoin est, dans votre démarche de "tri sélectif" tous les jours de la semaine.

Lundi et jeudi : de 14h à 18h30

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : de 9h30 à 18h30

Dimanche : de 9h30 à 12h30.

Il est fermé les jours fériés.



Nous vous rappelons également que le valoricentre d'Ars-sur-Moselle est à votre disposition (à l'entrée d'Ars, derrière les ateliers municipaux). Il est ouvert les mêmes jours et aux mêmes horaires que celui de Montigny-les-Metz.



Objets encombrants

Prochaine collecte les **mercredi 4 Juillet** et **3 Octobre 2001**. Pour bénéficier de ce service, il convient de se faire inscrire en mairie en téléphonant au 03 87 60 07 14. Les inscriptions sont closes 5 jours avant la collecte.

Ordures ménagères

Nous vous rappelons qu'en raison d'un jour férié, la collecte des ordures ménagères prévue les jeudi 24 Mai et lundi 4 Juin, sont reportées au samedi 26 Mai et au mardi 5 Juin 2001.

Collecte sélective

La collecte sélective commence à partir du vendredi 4 Mai 2001, puis se poursuivra tous les vendredi matin. Un calendrier précis vous a été remis récemment par un ambassadeur du tri à votre domicile.

Et maintenant, chers Sigéo-castellois, à votre imagination et à vos plantoirs !

Il est dans les projets de la municipalité de créer un programme de mise en valeur de l'environnement. Ainsi, il est prévu un fleurissement des points remarquables : la rue de la Cheneau, la place de l'Europe, le secteur de la Mairie et les calvaires. Plus particulièrement, dans la zone de la Voie de la Liberté, il a été conçu un programme d'aménagement des bords de la Moselle et la création d'un parc d'un hectare entre la rue de la Passerine et la rue Alfred Pichon.

Cependant, il ne suffit pas de vivre dans une localité qui, de par sa situation géographique et par son passé historique, représente en lui-même déjà un petit joyau de beauté, encore faut-il à présent le pla-



cer dans un véritable écrin floral et c'est ici qu'intervient le rôle indispensable et remarquable des Sigéo-castellois ! Notre prochaine démarche passe par une incitation au fleurissement des maisons - balcons, fenêtres, entrées - par une amélioration du charme et de la beauté de nos jardins, particulièrement ceux donnant sur la voie publique.

A l'instar des illuminations de Noël qui furent toujours une réussite, nous souhaitons créer une "illumination florale" qui durera, cette fois de mars jusqu'en octobre. Les impatiences, les géraniums,

pélargoniums, les hortensias bleus ou roses, les clématites, les glaïeuls, dahlias, les cannas, les bégonias, les iris, toutes variétés de marguerites, d'anémones, les passiflores, les œillets, les verveines retombantes, les narcisses, les asters et autres gaillardes pourront envahir vos jardins, ceindre vos fenêtres, couronner vos balcons, inonder vos entrées, garnir vos pots, enluminer vos façades. Un concours sera bien entendu organisé afin de récompenser et encourager les plus beaux balcons, les plus belles façades, les plus agréables jardins donnant sur la voie publique, selon les règles traditionnelles du concours floral.

Il faudrait que Scy-Chazelles soit un régal pour le promeneur et le passant, un régal de couleur, d'art et d'histoire pour le touriste loco régional, une incitation au "revenez-y" pour tous !

Couronnant le tout, si les initiatives le permettent, nous pourrions organiser en automne une fête du vin et de la gastronomie régionale regroupant les producteurs de vins régionaux et de la cuisine du terroir. Dès à présent, nous sommes prêts à recueillir vos idées et vos propositions.

Alors, jardiniers, à vos bêches, fleuristes, à vos plantoirs ; le temps de la préparation et de la mise en place arrive, afin que dès le passage des saints de glace, à la mi-mai, nos rues et nos jardins s'égaient de ce festival de couleurs ! N'épargnons ni notre peine, ni notre imagination, ni nos arrosages d'engrais afin que notre fleurissement soit à l'aune de notre histoire locale.

Les Saints de glace

Attention, les saints de glace ne sont pas loin ! Si vous avez déjà sorti vos fleurs, pensez à les protéger, sinon attendez le 14 ou le 15 Mai pour leur faire prendre l'air. Saint Mamert (le 11 Mai), Saint Pancrace (le 12 Mai) et Saint Gervais (le 13 Mai) seront peut-être remplacés par de douces et belles journées de printemps (l'on peut toujours rêver !).

maison de robert schuman

C'est au printemps 1926 que Robert Schuman achète cette propriété située à Scy-Chazelles sur le versant du mont St-Quentin dominant la vallée de la Moselle. Conservée en l'état, cette demeure très sobre au mobilier lorrain, permet d'appréhender la personnalité de Robert Schuman. Toutes les pièces, meublées et décorées, peuvent être visitées.

A l'arrière s'étend un vaste jardin en terrasse. Au centre du jardin supérieur se trouve un vase décoratif orné de deux Graouilly, figure emblématique du pays messin. Ensuite, vient un jardin entouré de murs. Du temps de Schuman, c'était un potager bordé d'arbres fruitiers. Puis, le parc devient plus sauvage et se transforme en bosquet.

Dans un bâtiment de la fin du Moyen-Age, appelé la Conciergerie, jouxtant la maison d'habitation, une exposition et des documentaires permettent de connaître la vie de Robert Schuman et son action pour l'unification européenne.



Le "Père de l'Europe" repose à quelques pas de la maison, dans l'église médiévale fortifiée St-Quentin classée Monument Historique.

9 mai 2001, jour de l'Europe !

Cette journée-anniversaire de la déclaration du Plan Schuman est désormais jour de l'Europe. L'entrée de la Maison sera gratuite et plusieurs événements se succéderont toute la journée :

17 h - Messe à la mémoire de Robert Schuman dans la chapelle des sœurs du Sacré-Coeur (en face de la Maison)

18 h - Conférence sur Robert Schuman et Alcide de Gasperi par Daniela Preda, universitaire italienne au Centre Départemental de l'Enfance, à côté de la Maison Robert Schuman

19 h - Inauguration de l'exposition "Un européen, Robert Schuman (1886-1963)"

20 h 30 - Concert gratuit du Choeur d'Hommes de Hombourg-Haut dirigé par Norbert Ott (Eglise St Remi de Scy-Chazelles)

Un ouvrage sur Robert Schuman de Jean-Marie Pelt, directeur de l'Institut Européen d'Ecologie, enrichi d'une abondante iconographie et d'une chronologie de la vie de Robert Schuman sera également disponible à la boutique de la Maison, ainsi que des ouvrages et des objets sur le thème européen.

Le 5 Mai vers 10 h, une fresque de 200 m sera réalisée sur le site, au cours de la matinée, par 200 enfants de la Grande Région en hommage à Robert Schuman (entrée libre).

Nous espérons que vous viendrez nombreux lors de ces diverses manifestations. Cette journée "portes ouvertes" peut être également l'occasion de découvrir la Maison de Robert Schuman.



visite pratique

Période d'ouverture :

Tous les jours sauf les mardis, le 25 Décembre et le 1er Janvier.

Du 1er Mai au 30 Septembre : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Du 1er Octobre au 30 Avril : de 14h à 18h

Tarifs : Tarif normal : 20 F • Tarif réduit (enfant de + 12 ans, étudiants, chômeurs) : 10 F • Gratuité : enfant de - 12 ans.

Visite commentée :

Sans supplément, les samedis, dimanches et jours fériés à 16h, et tous les jours en Juillet et Août (sauf les mardis) à 16h.

Pour l'accueil de groupes, les conférences, le service éducatif, se renseigner auprès de la Maison.

Renseignements : Maison de Robert Schuman - 57160 Scy-Chazelles - Tél. 03 87 60 19 90



La Maison de Robert Schuman est propriété du Département de la Moselle et placée sous la responsabilité administrative et scientifique de la Conservation Départementale des Musées (Direction de la Culture du Tourisme et des Sports). L'Association "Centre Européen Robert Schuman - Maison de l'Europe Robert Schuman", hébergée sur le site, propose de nombreuses animations qui peuvent également compléter la visite de la Maison.

mairie Téléphone 03 87 60 07 14 - Télécopie 03 87 60 18 33

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Mercredi et samedi : de 10h à 12h

carnet

Naissances :

Laly GARRIDO 01/03/2001

Décès :

Henri MARXKELCH	06/12/2000	Scy-Chazelles
Roland EMO	10/03/2001	Metz
Marie MAYERES	27/03/2001	Scy-Chazelles
Paulette STEIN	29/03/2001	Metz

scy-chazelles services

SAMU 15 ou 03 87 62 27 11

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17 ou 03 87 56 69 99
2, rue Albert Bettanier Metz Queuleu

BUREAU DE POLICE
Dépôt de plaintes* Gendarmerie de Metz Queuleu

POLICE MUNICIPALE M. DANOIS 06 11 25 86 72

SERVICE DU MEDECIN DE GARDE 03 87 66 93 93
en cas de non réponse, appeler le 15

CENTRE ANTI POISON NANCY 03 83 32 36 36

MEDECIN Dr KEUFFER 03 87 60 09 64
10, rue de la Tour - Scy-Chazelles

CHIRURGIEN DENTISTE 03 87 60 02 40
Dr ENGELS-DEUTSCH - 91b, voie de la Liberté

PHARMACIES

Pharmacie Grojean 03 87 30 54 51
92, rue du Général de Gaulle - Longeville les Metz
Pharmacie de la Plage 03 87 60 02 03
11, rue de Metz - Moulins Centre

INFIRMIERES

Mme S. CAPOVILLA 03 87 32 72 19
15, rue Alfred Pichon
Mme FOU DA TCHOUNGUI 03 87 60 11 22
19, rue St Nicolas

ORTHOPHONISTE

Mme E. POIGNON 03 87 60 08 29
67, voie de la Liberté

PEDICURE PODOLOGUE 03 87 60 43 43
Mme MC MONNIER-RIGOLLET - 83, voie de la Liberté

ASSISTANTE SOCIALE

Mme KLEIN 03 87 60 73 18
Ars sur Moselle - Centre médico-social 03 87 63 43 14
Jeudi de 9h à 11h

TAXI

B. PIFLINGER - 5, rue Saint Nicolas 03 87 60 02 24

PRESBYTERE CATHOLIQUE 03 87 60 10 51
15, rue de Crimée - M. l'Abbé Gabriel Normand
Fax 03 87 60 25 48

PRESBYTERE PROTESTANT 03 87 60 63 66
68, rue Wilson - Ars sur Moselle

BIBLIOTHÈQUE 03 87 60 35 52

Ouverte le mardi : 16h - 18h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 18h
Vendredi : 17h - 19h
Samedi : 9h - 12h et 14h - 16h

FELICITATIONS !

à Monsieur Jean-Jacques BLAISON, demeurant
1 chemin du Corchu, qui a été récompensé pour sa
fidélité à la SNCF en recevant la médaille d'honneur
de vermeil pour 35 années de service.